



Lecture de la Bible

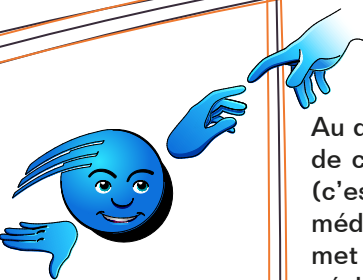
A l'écoute du texte

La condition humaine

Romains 1.16-25 ; 2.12-16

JE M'APPROCHE

Au début de sa lettre aux Romains, Paul se présente et salue ses destinataires, comme il est de coutume. Il manifeste son désir d'aller les visiter. Puis il commence son développement (c'est le passage étudié). Celui-ci, manifestant la condition des païens devant Dieu, est immédiatement suivi par la description de la condition des Juifs. Ce « panorama » spirituel permet à l'apôtre de poser un diagnostic global : tous les humains se trouvent sous le signe du péché, autrement dit de la rupture avec le Créateur. La désobéissance est universelle, et personne ne peut se prétendre juste.



Question

brise-glace :

Dans le passage étudié, Paul pose un fondement, il déclare quelque chose dont dépend tout le reste. Où cela se trouve-t-il exactement ?



J'OBSERVE

V. 16 : L'« Evangile » (dont Paul dit ne pas avoir honte) a déjà été évoqué aux v. 1, 2, 9 et 15. C'est un thème central, évoquant la Bonne Nouvelle que Dieu annonce au monde en y envoyant Jésus-Christ pour y instaurer son Royaume. Le salut qu'il apporte est offert à « quiconque croit », il est donc universel et s'obtient par la foi ; c'est un salut gratuit, présentant un double aspect : délivrance d'un mal (existence inauthentique et ses ravages) et communication d'un bien (vie véritable).

V. 17a : L'expression « en vertu de la foi et pour la foi » peut désigner l'origine et le but, mais peut aussi s'entendre comme une simple formule d'insistance (« par la foi et seulement par la foi »). La confiance en Dieu est donc en même temps l'essence de la justice et le moyen de vivre cette justice. Cette dernière n'est « pas la justice distributive qui récompense les œuvres mais la justice salvifique de Dieu qui accomplit les promesses par grâce » (Lyonnet).

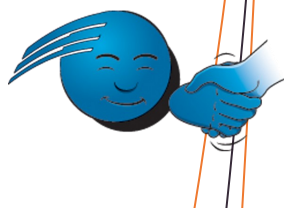
V. 17b : Paul cite ici le prophète Habacuc (2,4) en réorientant selon sa perspective. Cette citation apparaît à trois reprises dans le Nouveau Testament, chaque fois avec une accentuation différente, selon R. Dederen : « Le juste vivra par la foi » (Rm 1,17) ; « Le juste vivra par la foi » (Ga 3,11) « Le juste vivra par la foi » (Hé 10,38). Dans notre passage, effectivement, la préoccupation majeure de Paul est la justice.

V. 18 : Le verbe « se révèle » et au présent et non au futur ; Paul n'évoque pas le jugement dernier, mais les effets permanents de la colère divine au sein de l'humanité séparée de son Créateur. En effet, si les païens ont « connu Dieu » (v. 21), cette connaissance n'a pas porté le fruit attendu (adoration, action de grâce) ; c'est pourquoi ils sont « inexcusables » (v. 20). Ils se sont « égarés » ou « fourvoyés » (v. 21), ce qui pourrait également se traduire par « ils sont devenus futiles » dans leurs raisonnements.

V. 24-25 : Refuser le vrai Dieu et tomber dans l'idolâtrie n'est pas une attitude purement intellectuelle ; en voici les conséquences morales : l'humanité se retrouve désaxée, prise dans un dérèglement total. A l'égarement des pensées répond l'envahissement du cœur par les ténèbres. Echanger la vérité de Dieu contre le mensonge, c'est se détourner du vrai Dieu et se laisser subjugué par les idoles mensongères.

J'ADHERE

Héritiers de la pensée juive, nous sommes au courant des exigences de la loi. Cela ferait-il de nous des privilégiés, essentiellement différents de ceux qui ne connaissent pas la loi ? Notre mission serait-elle de leur apporter les commandements de Dieu ? Dans le passage étudié, « Paul veut montrer que, du point de vue de la culpabilité, l'existence de la loi mosaïque n'introduit pas une différence essentielle entre le Juif et le païen. L'un et l'autre sont pécheurs et objets de la colère de Dieu. » (Note de la TOB) « La privation de la loi ne perd pas plus l'un, que sa possession ne sauve l'autre. » (Godet) Paul partage la vision d'une culpabilité généralisée. Dès lors, le premier pas consiste à nous reconnaître pécheurs et à implorer la grâce divine. Celle-ci nous est accordée : celui qui est juste en vertu de la foi vivra. C'est une assurance fondamentale, qui correspond, dans nos vies, à une expérience de libération.



EGLISE ADVENTISTE
DU SEPTIEME JOUR

J'ADHERE (suite)

A partir de ces considérations, nous pourrions nous demander si le regard négatif de Paul sur les religions païennes de son temps nous autoriserait à considérer de même les religions contemporaines : islam, bouddhisme, etc. Ce serait oublier le profond respect de l'apôtre pour le judaïsme en tant que tel, qui aurait pu conduire le peuple d'Israël dans la direction souhaitable. Le jugement ne nous appartient pas, laissons-le entre les mains de Dieu. Dans ce sens, il serait sage de ne pas englober toutes les spiritualités – dont certaines sont admirables – dans un rejet global, qui les relègue au rang de manipulations sataniques...

JE MEDITE

A propos de Romains 2.14-15 : « Ces païens-là font instinctivement ce que les Juifs font par soumission à la loi. Paul veut dire ceci au v. 15 : dans ces cas-là, leur moi, doué d'instinct moral, fait loi pour eux. » (Godet)

